



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le **30 AVR. 2026**

ID : 057-245700695-20260422-C20260421\_12\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures trente, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

### Etaient présents :

*Mesdames et Messieurs,*

Roland BALCERZAK

Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Rachel ZIROVNIK, Michel HERGAT, Denis BAUR, Erice GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Philippe GAILLOT, Sylvie BIRCK, Cyril LAUTERFING, Michel SCHMITT, Flavie THEVENET, Katia SORIA, Hervé GROULT, Yves LICHT, Sandra GOMES, Eric PECQUEUR, Thierry MICHEL, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Alain REDINGE, Jonathan ROSA, André DEL PIZZO, Céline CONTRERAS, Hervé PATAT, Aurélie DEROUT, Christophe ZIELINSKI, Magali DE DIJCKER, Paul GANTIER, Patricia VEIDIG, Yannick OLIGER, Karine GARAVAGLIA, Frédéric MESLARD, Laure BASTIEN, Joseph GHAMO, Evelyne SCHMITTER, Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, Elisabeth SIMONCELLI, Nicolas DZIEZUK, Anaïs BELKHIRI, Nicolas MORIN.

<u>Absents avec procuration :</u> Jean-Luc MANSUY	à	Hassan FADI
Nadine GALLINA	à	Hervé PATAT
Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ
Betty DE LUCIA	à	Nicolas MORIN

Absent excusé : Stéphane PFLUMIO

Date de la convocation : 15 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 45

Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Nicolas DZIEZUK



## **12. Objet : Syndicat mixte Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain - Désignation des délégués communautaires de la CCCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5711-1,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire du 26 juin 2018 portant adhésion et adoption des statuts du Syndicat mixte Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain,

Vu l'arrêté n° 2018-DCL/1-054 en date du 30 novembre 2018 portant création du Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain,

Considérant que le Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain a vocation à conduire des actions déléguées définies d'intérêt métropolitain afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale.

Considérant que selon ses statuts, le Pôle Métropolitain poursuit 3 objectifs prioritaires :

- développer l'identité du territoire frontalier du Nord Lorrain tant au niveau national que sur ses trois frontières,
- renforcer la coopération entre l'ensemble des acteurs afin de mieux coordonner les projets visant à l'aménagement et au développement structuré du Nord Lorrain frontalier et ainsi se doter de la capacité de prendre en compte les réalités fonctionnelles lesquelles dépassent les frontières administratives actuelles,
- servir la compétitivité et l'attractivité de chacun des membres du Pôle disposant, à la date de la création du pôle, d'au moins 30 % de frontaliers sur leur population active.

Suite au renouvellement du Conseil communautaire,

**Il est nécessaire de procéder à l'élection de 5 délégués titulaires au Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain.**

Il est précisé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

Considérant cet exposé,

**Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 avril 2026,**

**Il est proposé à l'Assemblée de procéder à une élection des représentants à main levée.**

Appel à candidature(s),

**Sont candidats :**

**Délégués titulaires :**

1. Roland BALCERZAK
2. Rachel ZIROVNIK
3. Jean-Marc VACCARO
4. Hassan FADI
5. Elisabeth SIMONCELLI

**Sont élus :**

**Délégués titulaires :**

1. Roland BALCERZAK
2. Rachel ZIROVNIK
3. Jean-Marc VACCARO
4. Hassan FADI
5. Elisabeth SIMONCELLI

Il est acté que dans le cadre de la modification des statuts du PMF en cours, les 3 délégués titulaires attribués à la CCCE seront les délégués suivants : M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK et M. Jean-Marc VACCARO.

**Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 49  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 avril 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK



